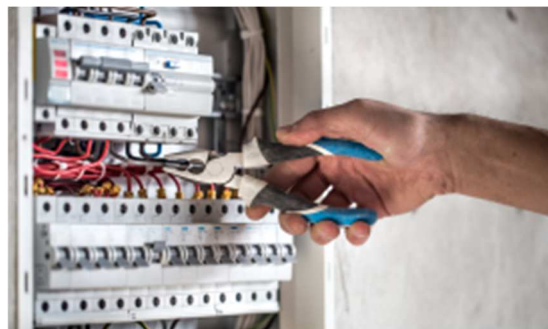


Risque électrique

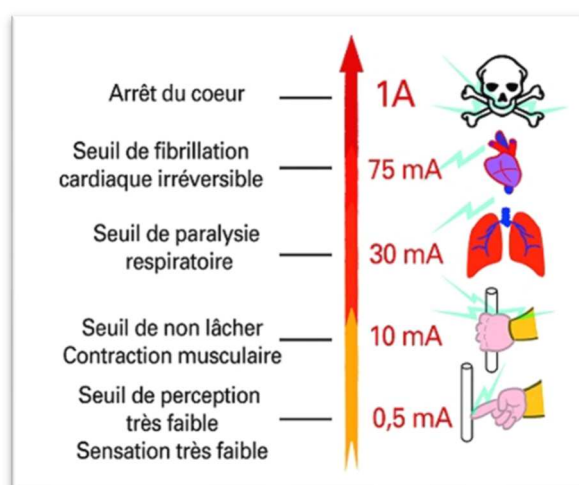


L'électricité ne se voit pas, ne s'entend pas et n'a pas d'odeur, c'est ce qui en fait sa dangerosité.

Pour se faire une idée ...

Être en contact pendant 1 minute avec une intensité 10 fois plus faible que celle qui traverse une ampoule électrique (20 mA) peut causer une asphyxie respiratoire et une tétanie musculaire.

La victime est donc dans l'impossibilité d'appeler à l'aide ou de se dégager. Si elle est seule, c'est la mort assurée !



Les moyens de prévention



- N'ouvrez jamais un coffret ou une armoire électrique sans être habilité
- Ne touchez jamais un câble dénudé et ne marchez jamais sur un câble tombé au sol
- Signalez toute anomalie à la maintenance. Lorsqu'un électroportatif tombe, son isolement interne peut être abimé et vous risquez d'être électrisé
- Ne débranchez ou ne déplacez jamais un équipement en tirant sur le cordon d'alimentation
- N'intervenez sur aucun équipement électrique défectueux ou en fonctionnement
- N'éteignez jamais un feu d'origine électrique avec une lance à incendie mais avec un extincteur à CO2
- Ne mettez jamais un appareil ou une installation électrique en contact avec l'eau : ne laissez pas les équipements électriques sous la pluie et ne nettoyez pas les sols à proximité d'installation électrique avec de l'eau sous pression

Important

Seul le personnel formé ayant une habilitation électrique est autorisé à intervenir sur des installations ou des équipements électriques même basiques (ampoules, prises, disjoncteur, ...)